



## **COMITÉ JURIDIQUE — 36<sup>e</sup> SESSION**

(Montréal, 30 novembre – 3 décembre 2015)

### **Point 2 : Examen du Programme général des travaux du Comité juridique**

#### **EXAMEN D'ORIENTATIONS SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

(Note présentée par le Secrétariat)

##### **1. INTRODUCTION**

1.1 À la 37<sup>e</sup> session de l'Assemblée, les États-Unis ont proposé d'ajouter la question intitulée « Examen d'orientations sur les conflits d'intérêts » au programme des travaux du Comité (A37-WP/80). Cette proposition a été acceptée et le point occupe actuellement la deuxième place en importance après « Actes ou délits qui inquiètent la communauté aéronautique internationale et qui ne sont pas prévus dans les instruments de droit aérien existants ». Le Secrétariat a procédé auprès des États membres à une enquête sur cette question et en présente les résultats dans la note LC/36-WP/2.2. Aucune décision n'a encore été prise de convoquer une équipe spéciale.

##### **2. EXAMEN**

2.1 Nous estimons que la question n'a pas diminué d'importance.

2.2 Il se trouve que l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) a fait d'importants travaux dans le domaine de la « gestion des conflits d'intérêts dans les services publics » (<http://www.oecd.org/gov/ethics/managingconflictsofinterestinthepublicservice.htm>). Une équipe spéciale pourrait constituer un début constructif pour l'examen de l'applicabilité possible des orientations de l'OCDE à la supervision de la sécurité de l'aviation.

2.3 Étant donné les résultats des deux équipes spéciales pour les affaires juridiques qui fonctionnent actuellement, nous estimons qu'une équipe spéciale sur les conflits d'intérêts pourrait fonctionner tout aussi efficacement. Les États-Unis ont proposé d'accueillir la première réunion d'une telle équipe spéciale si elle est créée.

##### **3. SUITE À DONNER PAR LE COMITÉ**

3.1 Le Comité est invité à recommander que le point « Examen d'orientations sur les conflits d'intérêts » conserve le même niveau de priorité dans le programme des travaux.

— FIN —